

Les paroles irréflechies de M. Barnes n'ont pour effet que de mettre en doute l'intégrité de ses confrères syndiqués, tant bilingues qu'unilingues, du Gouvernement et de la Fonction publique tout entière.

L'article est signé M. Louis Rocque.

● (8.30 p.m.)

Monsieur le président, après avoir entendu, cet après-midi, l'exposé de l'honorable député de Crowfoot (M. Horner), j'ose espérer qu'il n'est pas le porte-parole de tous les conservateurs, car il est, à mon sens, un des séparatistes les plus acharnés qui puissent empêcher le Canada d'être à la hauteur de la situation, comme nous le voulons tous. Voici la réponse que le ministre de la Justice (M. Turner) a donnée à notre chef, et je cite un article paru le 17 octobre dans *La Presse*, intitulé:

Le Canada a besoin de Londres pour traduire officiellement la constitution (John Turner)

Seul le gouvernement du Royaume-Uni peut permettre la publication d'une version officielle en français de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Cette précision a été apportée hier par le ministre de la Justice, M. John Turner, en réponse à une question inscrite au *Feuilleton* de la Chambre des communes par le chef du Ralliement créditiste, M. Réal Caouette, qui voulait savoir quand le gouvernement canadien ferait publier une version française de l'AANB:

«Bien qu'il existe au Canada une traduction officielle de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique édicté par le parlement du Royaume-Uni en 1867, et bien que cette traduction soit reconnue et acceptée de façon générale, seul le gouvernement du Royaume-Uni, en vertu de la constitution actuelle du Canada, pourrait par des mesures législatives formelles en faire publier une version officielle française, ...»

Si le ministre de la Justice est encore le porte-parole des libéraux dans ce domaine, je dis qu'en dépit de l'autorité qu'il détient au sein du conseil des ministres, il doit veiller à ce que cette situation soit immédiatement corrigée.

Le Canada a déjà traversé d'autres crises moins graves, qui ont révélé des conceptions très différentes chez les francophones et chez les anglophones de ce pays. Nous avons constaté que le souvenir de cet événement est encore très vivace. Ainsi, après chaque conflit, indépendamment de la façon dont il a été réglé, il en est sorti, de part et d'autre, un sentiment d'injustice. Le Canada est né de conflits entre les deux peuples fondateurs et de l'imposition, par l'homme blanc, de sa culture aux premiers occupants indiens et esquimaux. Aux yeux de l'Indien, les Français et les Anglais ont été, au même titre, des usurpateurs et des conquérants. Le Québec est enclin à croire que les Français furent les colonisateurs et les Anglais, les envahisseurs.

[M. Dumont.]

Nous l'avons déjà fait remarquer: ces guerres anciennes elles-mêmes ne cessent, d'un côté comme de l'autre, d'influencer le comportement actuel. Les jeunes qui détruisent des monuments à Québec veulent qu'on récrive l'histoire, et ce en tenant compte de l'avenir. Le Canadien anglais, quand il évoque cette période ancienne, désire habituellement restaurer les monuments et symboliser ainsi un retour au *statu quo*, ou bien ce qui lui reste dans l'esprit, c'est surtout l'avènement d'un gouvernement représentatif, puis d'un gouvernement responsable et, enfin, les autres victoires constitutionnelles qui ont édifié le Canada actuel. Ils veulent que le Canada soit et demeure une nation, qu'il donne à ses citoyens la possibilité de se réaliser eux-mêmes, ce qui leur permettra d'occuper une place importante dans les affaires du monde. Pour les Français, Lord Durham est le grand assimilateur; pour les Anglais, c'est le grand décolonisateur.

On connaît bien les conflits survenus depuis la Confédération. Cependant, les deux partenaires les considèrent sous des aspects tout à fait différents. Riel, le meurtrier, fut pendu; Riel, le défenseur des droits des minorités, fut assassiné judiciairement. Un Parlement fédéral, à prédominance anglaise, a doté le Manitoba, lors de sa création, des deux langues officielles et d'écoles séparées.

Les manitobains eux-mêmes ont aboli ces droits et, lorsque le gouvernement qui était au pouvoir à Ottawa proposa de rétablir la situation, eu égard aux écoles, malgré l'opposition de cette province, la population du Québec vota en majorité en faveur de Laurier, qui refusait d'utiliser la contrainte. Or, aux yeux du Québec, l'expérience du Manitoba démontre que partout les Anglais sont indignes de confiance et qu'aux moments décisifs, la majorité l'emporte toujours.

Le règlement 17, adopté en 1913, en Ontario, qui restreignait rigoureusement l'usage du français comme langue d'enseignement dans les écoles séparées, fut abrogé plus tard par un autre gouvernement de l'Ontario; mais ce changement d'attitude a peu fait pour dissiper l'animosité engendrée par l'adoption du règlement.

La conscription de 1917 et celle de 1942 apparaissent aux yeux d'un bon nombre de Canadiens anglais comme une nécessité pour un pays engagé jusqu'à la victoire dans les guerres cruciales. Mais au Québec, cette mesure semblait entraîner un peuple pacifique dans des conflits n'intéressant essentiellement que les Canadiens d'origine britannique.

Le Canada plus encore que bien d'autres pays est une création de la volonté humaine. On l'a